

L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE

Contenu

Depuis le 1^{er} juillet 2014, l'autorité parentale conjointe est devenue la règle pour les couples divorcés ou non mariés. Ce cours analyse les problématiques liées par cette révision du Code civil tout en présentant les dernières jurisprudences en la matière. Ainsi, une première conférence donne un aperçu de la position la plus récente du Tribunal fédéral. Dans un second exposé, les applications pratiques sont relatées par une juge. Une autre présentation traite enfin des conséquences psychologiques de l'autorité parentale conjointe sur les enfants et les parents. Ce cours comprend en outre une session de cas pratiques mettant en exergue les questions qui posent souvent problème dans la vie de tous les jours ou dans l'application du droit.

Public cible

Juges, greffiers/ères, avocats/es, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de l'enfance et de la jeunesse, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices

Intervenantes

Marie Schäfer, Dr iur., juge assesseur à la Justice de paix de la Sarine, Fribourg et psychologue - psychothérapeute spécialisée FSP travaillant en délégation dans un cabinet

Wanda Suter, lic. iur., juge de paix de l'arrondissement de la Sarine et présidente de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, Fribourg

Micaela Vaerini, Dr iur., LL.M., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Date

Jeudi 12 septembre 2019, de 9h15 à 16h45

Frais d'inscription

CHF 400.-

Délai d'inscription

12 août 2019

L'AUDITION DES ENFANTS DANS LES PROCÉDURES RELATIVES AU DROIT DE LA FAMILLE

Contenu

Ce cours répond à la question de savoir comment conjuguer au mieux le droit d'être entendu et la réalité juridique et psychologique de chaque enfant. Il comprend une partie théorique et une partie pratique.

Dans la partie théorique, des conférences présentent les fondements de la psychologie de la communication, donnent des informations détaillées sur la façon de mener un entretien avec un enfant et aident à comprendre sa vision du monde, afin de savoir comment interpréter ses déclarations et l'importance qu'il convient de leur accorder. La question du conflit de loyauté que peut ressentir l'enfant, notamment lorsque les relations entre les parents sont hautement conflictuelles, fait également l'objet d'un exposé. Enfin, une conférence présente, sur la base de la jurisprudence actuelle, la manière dont les tribunaux tiennent compte de la volonté de l'enfant. La partie pratique de ce cours donne l'occasion aux participant-e-s d'entraîner la procédure d'audition en petits groupes et de partager leurs expériences.

Public cible

Juges, greffiers/ères, avocat·e·s, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de la jeunesse et de l'enfance, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices

Intervenant·e·s

Nicole Eugster, psychologue spécialiste en psychologie légale FSP et experte psycho-judiciaire SSPL

Stéphane Raemy, avocat, diplômé en protection de l'enfant (IUKB), Président du Tribunal civil de la Sarine

Marie Schäfer, Dr iur., juge assesseur à la Justice de paix de la Sarine, Fribourg et psychologue - psychothérapeute spécialisée FSP travaillant en délégation dans un cabinet

Micaela Vaerini, Dr iur., LL.M., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Date et lieu

Jeudi 26 septembre 2019 (9h15-17h00) et vendredi 27 septembre 2019 (9h15-16h45)
Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

Frais d'inscription

CHF 600.-

Délai d'inscription

26 août 2019

L'ENFANT DANS LA PROCÉDURE CIVILE

Contenu

Ce cours présente les différents droits reconnus à l'enfant dans la procédure civile (Code civil et Code de procédure civile) et traite leur mise en œuvre, à la lumière du droit international (jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme) et de la psychologie. Une approche pratique est garantie grâce à l'intervention de deux magistrats, une avocate et une psychologue.

Les témoignages de l'audition des enfants en bas âge et de leur représentation devant le juge matrimonial feront l'objet de deux présentations.

En outre, ce cours présente un autre moyen de mettre en œuvre les droits de l'enfant : la médiation. Une conférence analyse notamment les situations dans lesquelles la médiation ordonnée est utile et les conditions nécessaires à la réussite d'une telle mesure.

Public cible

Juges, greffiers/ères, avocats/es, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de la jeunesse et de l'enfance, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices

Intervenant·e·s

Isabelle Bieri, juge au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, présidente de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, médiatrice accréditée

Isabelle Lammerant, Dr iur., master 2 en psychopathologie et psychologie clinique (Lyon 2), psychologue clinicienne, psychothérapeute à Saint-Genis-Pouilly (France, Ain), chargée de cours à l'Université de Fribourg, consultante adoption au Service social international

Stéphane Raemy, avocat, diplômé en protection de l'enfant (IUKB), Président du Tribunal civil de la Sarine

Micaela Vaerini, Dr iur., LL.M., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Date et lieu

Jeudi 7 novembre 2019, de 9h15 à 16h40

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

Frais d'inscription

CHF 400.–

Délai d'inscription

7 octobre 2019

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Responsable des formations

Micaela Vaerini, Dr iur., LL.M., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Lieu

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

Inscription et organisation

Service de la formation continue, Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél.: 026 300 73 39

E-mail: formcont@unifr.ch

Inscription online : www.unifr.ch/formcont

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50.- /CHF 100.- (L'audition des enfants) sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement. En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.